

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Nouveaux ambassadeurs de Suisse à Moscou et à Stockholm

Le Conseil fédéral a nommé M. René Faessler, actuellement ambassadeur à Stockholm, en qualité d'ambassadeur de Suisse à Moscou. Il succède à l'ambassadeur Jean de Stoutz, décédé récemment.

M. Bernard Turrettini, actuellement observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, a été nommé ambassadeur de Suisse à Stockholm.

La Conférence de Jeunesse de la F.T.M.H se prononce contre la rémunération au rendement des apprentis

La 2^e Conférence de Jeunesse de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (F.T.M.H.), réunie le 1^{er} décembre 1973 à Berne, s'est occupée — en plus de l'élaboration d'un programme d'action détaillée pour 1974 — des conditions en matière de propagande pour la relève professionnelle. Elle a également examiné les conditions de rémunération des apprentis et débattu de l'humanisation du travail, démocratisation de l'économie au niveau de la place de travail et des entreprises en général, indique un communiqué de la F.T.M.H.

En présence du président Hans Mischler et de plusieurs secrétaires centraux, les 160 délégués

de la Jeunesse, venus de toutes les régions du pays, ont condamné les méthodes patronales « unilatérales et souvent même déloyales » utilisées pour attirer les jeunes vers certaines professions. Ils exigent une orientation professionnelle moderne, honnête, basée sur des informations (brochure, diapositives, films, etc.) élaborées en commun par les organisations des travailleurs et des employeurs et répondant à des critères objectifs, poursuit le communiqué.

Les délégués de la Jeunesse F.T.M.H. souhaitent que la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle permette de créer un institut en matière de recherches professionnelles. Ils insistent sur l'abolition de la rémunération au rendement pendant la durée de l'apprentissage. Dans l'industrie de l'artisanat, les rémunérations des apprentis devront à l'avenir être fixées selon des règles uniformes et par la voie de conventions collectives de travail, indique encore le communiqué.

Les délégués de la Jeunesse ont ensuite appuyé à l'unanimité les revendications de la F.T.M.H. en prévision de l'échéance au 19 juillet 1974 de la convention nationale de la métallurgie. Ils considèrent que le congé de formation et le droit de représentation des jeunes (apprentis) au sein des commissions d'entreprises constituent des postulats d'importance primordiale.

Enfin, ainsi que l'a souligné M. Joseph Fischer, responsable de la Jeunesse F.T.M.H., l'activité des groupes de jeunesse sera surtout axée en 1974 sur

les problèmes de la formation professionnelle, sur l'encadrement et la protection des jeunes pendant leur apprentissage, sur l'information et la formation de l'opinion et de la volonté politique à propos de la réforme scolaire et du problème de la main-d'œuvre étrangère.

« Cette activité devra inciter les jeunes à endosser des responsabilités dans la vie économique et sociale de notre pays, ainsi qu'à établir des liens et à favoriser l'entraide en faveur des régions déshéritées de notre terre », indique enfin le communiqué de la F.T.M.H.

Dynastie Knie : nouveau mariage

En décembre a été célébré, en l'église réformée de Rapperswil, le mariage de Louis Knie, fils aîné de Rolf et Tina Knie-di Giovanni, et de Germaine Théron. Le couple s'est connu au cours de la tournée 1972 et s'est marié civilement en novembre 1972 à Lugano. Germaine Théron, acrobate sur vélo, avait encore plusieurs contrats à remplir avec la famille d'artistes « The New Dollys » avant de pouvoir se marier religieusement. La femme de Louis Knie, âgée de 24 ans, est originaire de Sarasota, en Floride. On la verra en compagnie de son mari lors de la prochaine tournée du cirque Knie.

Un Suisse président du Parti Fédéraliste Européen

Les délégués du 2^e Congrès ordinaire du Parti fédéraliste européen se sont réunis à Vérone (Italie). Ils ont élu M. Walter Spoerri de Knonau (zh) à la présidence du parti. Les autres membres du Comité central sont notamment pour la Suisse M. H. P. Staempfli de Lausanne et M. Peter M. Menzi de Bubikon (zh). Le fondateur du parti en 1960, M. Otto Molden de Vienne, a été nommé président d'honneur.

Un des buts principaux du Parti Fédéraliste Européen est la création d'un Etat fédéral européen destiné à maintenir la paix en Europe et à empêcher la guerre dans le monde. Ce parti comprend actuellement environ 200 membres en Europe. La section suisse du parti s'est déjà présentée une fois aux élections au Conseil national mais n'a pas obtenu de siège.

Pour une utilisation accrue du Paris-Berne

Le budget des C.F.F. pour 1974 fait état du faible accroissement du trafic des marchandises, dû à des installations ferroviaires parvenues à la limite de leur capacité. Dans un communiqué diffusé récemment, la Fédération du Transjuralpin rappelle, qu'en ce qui concerne le trafic international, il existe dès lors un réel danger de voir la Suisse contournée. Les remèdes préconisés, soit le doublement des voies de la ligne du Loetschberg, ne pourra produire ses effets avant 1980 et le tunnel de base du Saint-Gothard dans un délai encore plus éloigné. « Il convient donc de trouver de toute urgence une solution pour dégorger Bâle, chroniquement saturé, le nœud ferroviaire d'Olten, submergé, et le tunnel du Saint-Gothard embouteillé », estime la Fédération. Pour une fois, la Suisse romande est capable d'apporter un réel soulagement à cette situation en préconisant une meilleure et plus rationnelle utilisation, dans l'immédiat déjà, de la ligne Paris-Berne, par Pontarlier-Les Verrières. Cet axe de chemin de fer entièrement électrifié :

- relie les deux capitales par la voie la plus courte en moins de six heures ;
- est doté de voitures directes, donc sans transbordement à Frasne, depuis le dernier horaire de juin 1973 ;
- comporte des voitures voyageurs modernes ;
- peut facilement et à moindres frais servir à acheminer un

courant de marchandises nord-sud, dégageant les installations submergées.

Le communiqué termine : « La Suisse romande, si souvent défavorisée, est ainsi à même d'apporter une contribution positive à l'économie nationale pour peu que l'on veuille examiner avec réalisme une solution qui, par ailleurs, se révèle être la moins coûteuse ».

Fondation Schiller suisse : nouveaux membres du Conseil de surveillance

Le Conseil fédéral a pris acte, avec ses remerciements pour les services rendus, de la démission des membres ci-après du Conseil de surveillance de la Fondation Schiller suisse : MM. Giovanni Bonalumi, professeur, à Locarno-Minusio, Rudolf Meier, ancien conseiller aux Etats, à Eglisau, et Joerg Steiner, écrivain, à Bienne.

Il a désigné leurs successeurs pour le reste de la période administrative 1973-1976 en la personne de MM. Pio Fontana, professeur à l'école des Hautes Etudes économiques et sociales, à Saint-Gall, Fritz Leutwiler, directeur général de la Banque nationale, à Zurich, et Adolf Muschg, professeur à l'E.N.F. de Zurich, à Karchberg.

Concours pour la création d'un nouvel hymne national

La Société des auteurs, compositeurs populaires (A.C.E.), qui a son siège à Berne, organise un concours pour la création d'un nouvel hymne national suisse. L'A.C.E. pense qu'il est nécessaire de composer un nouvel hymne national mais que c'est le peuple suisse qui devra finalement trancher en dernier ressort.

Pourront participer à ce concours non seulement des compositeurs et musiciens populaires, mais également des écrivains et musiciens de profession.

La condition principale : « L'hymne devra susciter de l'enthousiasme et convaincre tous les milieux du pays ». Deux concours seront donc organisés afin que cet objectif soit atteint : le concours du texte et le concours musical. Des personnalités des mondes littéraire et musical seront invitées à former un jury qui devra examiner des textes rédigés dans les quatre langues nationales.

Jardins d'enfants avec écoles de ski dans les stations suisses

De plus en plus, les stations d'hiver suisses se mettent à organiser des jardins d'enfants avec leçons de ski, pour permettre aux parents de s'accorder quelques heures de pleine liberté. Le matin, les enfants de 3 à 12 ans sont initiés au ski ; dans maintes stations, il est pourvu à leur repas de midi. L'après-midi, l'enseignement du ski se poursuit ; par mauvais temps, ce sont des jeux au jardin d'enfants. Un personnel qualifié et dévoué surveille les champions en herbe dans les stations suivantes : Adelboden, Anzère, Arosa, Bettmeralp, Braunwald, Davos, Engelberg, Flims, Grindelwald, Kandersteg, Klosters, Les Diablerets, La Lenk, Les Marécottes, Lenzerheide, Les Pléïades, Locarno, Pontresina, Saas-Fee, Savognin, Scuol-Tarasp, Sedrun, Sils, Silvaplana, St-Luc, St-Moritz, Verbier, Wengen, Wildhaus et Zermatt. Il faut compter 12 F par jour et par enfant ; une semaine coûte de 50 à 100 F (avec repas de midi). Pour de plus amples renseignements, consulter la brochure « Garderie d'enfants en Suisse » éditée par l'Office national suisse du tourisme.

Nouvelles pistes de ski de fond en Suisse centrale

A Emmetten — qu'on atteint de Lucerne par la route nationale 2 (30 km) et de Brunnen par bateau puis par le funiculaire Treib-

Seelisberg — viennent d'être ouverts, à 1.000 m d'altitude, une nouvelle piste de ski de fond de 7 km ainsi qu'un chemin pour randonnées à ski de 4 km. La région est d'ailleurs pleine d'attrait pour les skieurs de toutes catégories : 3 téléphériques et autant de téléskis ont une capacité horaire de 2.000 personnes. Quinze kilomètres de chemins bien tracés attendent les promeneurs. Les onze hôtels, avec leurs 350 lits, ainsi que les 110 appartements de vacances et les chalets totalisant 600 lits assurent des conditions de logement plus que suffisantes.

Vacances pour les jeunes à Pâques

L'Office national suisse du tourisme vient d'édition, remise à jour, la liste des séjours aux sports d'hiver pour les jeunes à Pâques. Il s'agit d'instituts et pensionnats à Bex, Blonay, Caux, Château-d'Oex, Châtel-St-Denis, Chebres, Crans, Lausanne, Leysin, Lutry, Montana, Les Mosses, La Neuveville, Sierre, St-Cergue et Villars en Suisse romande, et à Gstaad, Lungern, Saanen, Sils, Zermatt en Suisse alémanique. Pour sa part, le Service suisse du tourisme pour étudiants gère des centres de vacances d'hiver à Andermatt, Davos, Klosters, Leysin, Scuol et Zermatt. On peut obtenir cette liste directement de l'Office national suisse du tourisme, Täcker 42, 8023 Zurich.

La majorité des Suisses en faveur de la construction de centrales nucléaires

La majorité des Suisses considère que la construction de centrales nucléaires est nécessaire. C'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès de 1.000 habitants de notre pays et dont les résultats ont été publiés par l'Association suisse pour l'énergie atomique (A.S.E.A.) dans son bulletin.

Deux tiers des personnes interrogées par l'entreprise Publitest Markt Werbeforschung (65,1 %) ont en effet estimé que la construction de centrales nucléaires est nécessaire. Moins d'un cinquième (18,7 %) jugent ces centrales « pas nécessaires », alors que les autres, soit 16,2 % n'ont encore aucune opinion précise. Les différences entre les régions sont marquées, relève le bulletin de l'A.S.E.A. Parmi les Romands, 54 % se prononcent en

centrales nucléaires que les femmes. Trois quarts des hommes sont favorables à la construction de centrales, 18 % y sont opposés. Le pourcentage d'indécis n'est que de 8 % alors qu'il est de 24 % chez les femmes. 56 % des femmes se sont toutefois prononcées pour les centrales nucléaires et 20 % contre. Les opinions divergent fortement entre les personnes de niveau de formation différent. Selon le bulletin de l'A.S.E.A. la compréhension de la nécessité des centrales nucléaires augmente parallèlement au niveau de formation. 54 % des personnes ayant terminé l'école primaire estiment que la construction de centrales est nécessaire. Cette opinion est partagée par 66 % de ceux qui ont terminé l'école secondaire et par 75 % de ceux qui ont reçu une formation supérieure.

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER
(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÈS

PRODUITS EXOTIQUES et ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine PARIS-14^e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

faveur des centrales nucléaires, 23 % contre, et 23 % sont indécis. Sur le plateau et dans le nord de la Suisse, soit dans la région où se trouvent le plus grand nombre de centrales construites ou projetées, 63 % des personnes interrogées sont partisanes des centrales et 18 % y sont opposées. D'une manière générale, les hommes sont plus profondément convaincus de la nécessité des

Rapport d'activité 1972 de Pro Helvetia : le renchérissement touche aussi l'aide aux Arts et à la Culture

La Fondation Pro Helvetia, qui contribue à la défense et à l'encouragement de la culture en Suisse ainsi qu'à l'entretien des relations culturelles avec l'étranger, se plaint de devoir faire face au renchérissement. Dans son rapport d'activité pour 1972, « Pro Helvetia » déclare encore que la prise en charge de subventions annuelles fixes versées à des organisations culturelles faitières — en particulier au profit de l'éducation des adultes — exige des mises de fonds de plus en plus considérables. De ce fait, la Fondation ne peut donner à son action en faveur de la vie culturelle et artistique toute la continuité souhaitable ni intervenir aussi souvent qu'elle le voudrait. Ces remarques ont été présentées, à Berne, par le président de « Pro Helvetia », l'ancien conseiller fédéral, Willy Spuehler, à l'occasion de la publication du rapport pour 1972.

Restructurer l'activité de « Pro Helvetia »

L'activité de « Pro Helvetia » est conditionnée par la subvention fédérale qui a atteint en 1972 le montant maximum fixé par la loi révisée de 1970, soit 5,5 millions de francs. Les frais d'administration mis à part, l'activité à l'étranger a absorbé 2.653.000 F ou 57 % et celle déployée en Suisse 1.987.000 F ou 43 %. Or, les Chambres fédérales, a rappelé M. Spuehler, avaient donné l'ordre d'équilibrer les dépenses en faveur de l'activité à l'étranger et le coût du programme mené à chef dans le pays même dans la proportion de 2 et à 1. Mais celle-ci n'a pas pu être observée en 1972 du fait justement que les subventions annuelles fixes sont très importantes. Les organisations qui apportent leur soutien aux musiciens, aux écrivains, au théâtre, celles qui favorisent l'éducation des adultes (497.000 F) ou qui aident les services de feuilleton ont bénéficié de subventions pour un montant approximatif d'un million de francs. On peut en déduire, a souligné l'ancien conseiller fédéral, que « Pro Helvetia » ne contribue actuellement que dans une mesure assez faible « à encourager les initiatives dans le domaine de l'esprit et les échanges culturels entre les diverses régions du pays. Cela est nettement regrettable si l'on songe à la grande importance des échanges culturels inter-régionaux dans un Etat fédéraliste qui connaît quatre langues nationales ».

Le Conseil de fondation espérait que le projet d'un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement aboutirait à décharger « Pro Helvetia » de ses dépenses en faveur de l'éducation des adultes, mais tel n'a pas été le cas. Une demande dans ce sens a été adressée au Département fédéral de l'intérieur.

Réalisation en 1972 à l'étranger

Il a été question, au cours de la conférence de presse, des réalisations de « Pro Helvetia »,

dont a parlé en particulier le directeur de la Fondation, M. Luc Boissonnas. Dans le domaine des Beaux-Arts, l'exposition « La Suisse présente la Suisse », à Dakar, au Sénégal, et l'exposition Ferdinand Hodler en Amérique du Nord ont été des manifestations marquantes. Il en a été de même de « 31 artistes suisses contemporains » présentés aux galeries du Grand Palais à Paris et d'une sélection d'art suisse contemporain des 20 dernières années montrée à Tel Aviv. D'autre part, les expositions de livres, d'affiches et de

Enfin, des livres et des disques ont été envoyés à l'étranger et des conférences financées.

Activité dans le pays

A l'intérieur, « Pro Helvetia » a accordé des subsides à des manifestations musicales et contribué notamment à des créations et exécutions d'œuvres suisses. En littérature, des commandes littéraires ont été faites et des subsides à l'impression accordées. Des subsides ont également été donnés pour des représentations théâtrales, pour des publications dans le domaine des Beaux-Arts, de la défense du patrimoine national et de la protection de la nature.

En ce qui concerne les échanges culturels inter-régionaux, des tournées de troupes de théâtre ont été organisées avec l'aide de « Pro Helvetia », ainsi que des lectures et des rencontres d'écrivains.

Des vacances suisses pour 700 enfants

Plus de 700 enfants ont bénéficié, durant l'exercice 1972-73, de vacances en Suisse grâce à l'« Action fraternelle ». Certains d'entre eux provenaient des bidonvilles du nord de l'Allemagne, de la Rhur, de Munich, Paris et Milan ; d'autres appartenaient à des familles de travailleurs étrangers habitant dans des villes suisses telles que Zurich. Ils ont, pour la plupart, été placés dans des familles. L'« Action fraternelle », comme l'indique le rapport annuel, organise également des camps de vacances.

Aide à la presse : mesures indirectes à long terme

Le Conseil national a rejeté les mesures d'urgence en faveur de la presse et accepté par 63 voix contre 57 la motion Akeret, agraire de Zurich, mais uniquement dans la partie du texte demandant des mesures indirectes à long terme propres à sauvegar-

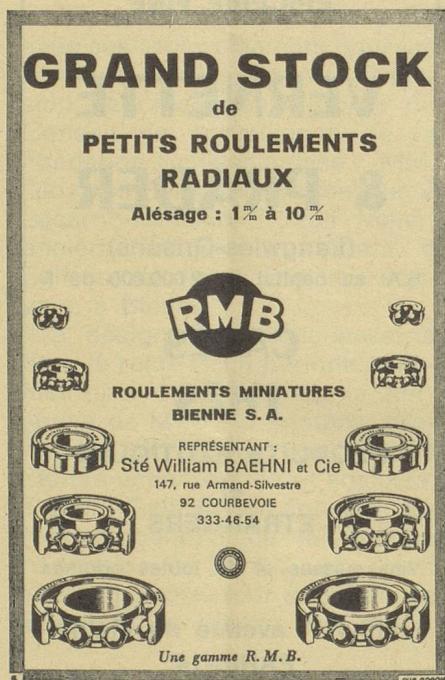
GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX
Alésage : 1% à 10%

RMB

ROULEMENTS MINIATURES BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54

Une gamme R.M.B.



« design » ont été nombreuses en 1972.

Dans le domaine du spectacle, « Pro Helvetia » a financé ou contribué à financer des tournées de musiciens et d'orchestres (notamment le « Tonhalle-Orchester » de Zurich et l'Orchestre de Chambre de Lausanne), et de troupes de théâtre (notamment le Théâtre Populaire Romand, le Théâtre de l'Atelier de Genève, le « Theater am Neumarkt » de Zurich et le « Schiefe Theater » de Bâle). Des semaines du film suisse ont été organisées dans différentes villes du monde.

der l'existence de la presse et à l'aider dans sa tâche. Dans une déclaration publiée à l'occasion du débat, le Conseil fédéral précise qu'il ne saurait s'engager actuellement à prendre aussi des mesures directes dans le cadre de l'encouragement à long terme de la presse. « Toutefois, sans prendre d'engagement, il fera examiner la question du recours à de telles mesures à titre de mesures subsidiaires et complémentaires ». La Chambre du peuple, suivant l'avavis du gouvernement, n'a donc pas abondé, en ce qui concerne l'aide à la presse, dans le sens de « la commission d'experts chargée de préparer la révision de l'article 55 de la Constitution fédérale ». La majorité de la commission avait proposé d'élaborer des mesures d'urgence en faveur de la presse politique et de n'accepter la motion Akeret que sous la forme d'un postulat, car les propositions du motionnaire ne sauraient faire l'objet d'un arrêté fédéral urgent.

L'essentiel de la motion Akeret
Dans sa motion, M. Akeret invite le Conseil fédéral à soumettre sans délai aux Chambres un projet d'arrêté fédéral urgent qui devrait contenir des mesures d'urgence en ce qui concerne l'aide, soit directe, soit indirecte, ainsi que des dispositions à long terme, ayant pour but de maintenir et sauvegarder la variété de notre presse politique. Il faudrait ouvrir un crédit

Union des Suisses de France

Aux Présidents de Sociétés :
CONGRES de l'Union des
Suisses de France à Paris les
16 et 17 mars 1974.

de programme pour les mesures à prendre.

Une aide à long terme
est préférable

On ne saurait prédire avec certitude que les mesures d'urgence seraient efficaces, assure le Conseil fédéral. Si les mesures d'urgence venaient à échouer, toute aide ultérieure pourrait s'en trouver compromise. D'autre part, les mesures d'urgence ne combattraient que les symptômes. Seules les mesures à long terme donnent la possibilité d'améliorer et d'assainir réellement la situation de la presse. Les mesures indirectes sont préférables car les prestations directes — telles que prêts et contributions ou subventions — présentent toujours un certain danger d'interventions et d'un dirigisme latent.

Catégories de journaux à aider

Selon la commission d'experts, les subventions fédérales ne pourront être accordées qu'aux journaux qui se trouvent effectivement dans une situation critique et dont la disparition entraînerait un appauvrissement de la presse politique. L'éditeur devrait prouver que l'entreprise est déficitaire et menacée dans son existence et que toutes les mesures nécessaires qu'on peut attendre de la maison ont été prises et continuent à être appliquées. L'exécution de l'aide serait confiée à une commission constituée par le Conseil fédéral.

Prix « Ida Somazzi »
à la journaliste
Gerda Stocker-Meyer

Le prix de la Fondation « Ida Somazzi », doté de 5.000 F, a été attribué, au Gurten, près de Berne, à la journaliste Gerda Stocker-Meyer, de Toffen (Berne), en reconnaissance de ses travaux en faveur de la femme en Suisse.

Dans son allocution, la présidente de la Fondation, Mme Maria Felchlin, Olten, a relevé que Gerda Stocker a travaillé pendant 35 ans, avec idéal, courage et force de persuasion, pour améliorer la situation de la femme suisse et qu'elle a contribué à l'introduction du suffrage féminin tant sur le plan bernois que fédéral. Le prix lui a également été décerné pour sa contribution à l'éducation civique, à l'information des femmes ainsi que pour ses activités en faveur des réfugiés, de la protection civile et de l'intégration européenne.

pecchio. La personnalité et l'œuvre de la lauréate — qui est également écrivain — ont été présentées par le journaliste Walo von Greverz qui parlait aussi au nom de M. Hermann Boeschenstein, absent de Suisse, par la rédactrice Frieda Amstutz-Kunk et par Mme Marie Behlen, membre du Conseil législatif de la ville de Berne. Prenant ensuite la parole, Mme Gerda Stocker-Meyer a donné un aperçu rétrospectif du mouvement suisse pour le suffrage féminin. Elle a relevé qu'une des

ORFEVNERIE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté acier inoxydable articles cadeaux porcelaine cristaux

13, rue Lafayette
Paris 9^e 874-70-91

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux
Tél. : 776-13-37

tâches particulières de la femme en politique consiste aujourd'hui à maintenir l'équilibre entre le renouvellement nécessaire et la sauvegarde de ce qui existe. Au cours de l'après-midi, la conseillère nationale Elisabeth Blunschy-Steiner a présenté un exposé sur le nouveau droit de la famille mettant ainsi fin au 37^e cours d'information civique de la communauté de travail « Femme et démocratie ».

La Fondation « Ida Somazzi » a été créée en souvenir de l'éducatrice et humaniste Ida Somazzi décédée il y a dix ans, et qui a œuvré en faveur de l'égalité de la femme, sur le plan politique en particulier.

Triple nomination à Berne : O.N.U. - Coopération technique - O.C.D.E.

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

M. Sigismond Marcuard, actuellement délégué à la Coopération technique au Département politique, en qualité d'observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York. M. Marcuard est autorisé à se prévaloir du titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

M. Marcel Heimo, actuellement délégué du Conseil fédéral près l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) à Paris, en qualité de délégué à la Coopération technique au Département politique, avec le titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

M. Albert Gruebel, jusqu'ici directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (O.F.I.A.M.T.), en qualité de délégué du Conseil fédéral près l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) à Paris. M. Gruebel est autorisé à se prévaloir du titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

Trois premiers prix pour des élèves graphistes de l'Ecole des Arts et Métiers de la ville de Berne

Trois élèves de la classe des graphistes de l'Ecole des Arts et Métiers de Berne, René Zimmermann, Martin Oscity et Kurt Roethlisberger, ont été récompensés par le bureau des Nations Unies de Genève pour la création de l'enveloppe qui comportera le premier tirage de timbres spéciaux. Cette année, les timbres commémoreront le centenaire de l'union postale universelle. Les trois élèves ont reçu chacun un premier prix.

Un ambassadeur de Suisse en République populaire mongole

Le Conseil fédéral a décidé de charger M. René Faessler, ambassadeur de Suisse en Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de représenter également notre pays en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République populaire mongole, avec résidence à Moscou.

Nouvelle revue féminine en Suisse romande

Début janvier 1974, une nouvelle revue féminine a fait son apparition sur le marché romand. Mensuel de 80 pages, « Flair » est un magazine très illustré qui sort parfois d'un cadre purement féminin. L'éventail de ses rubriques (on y trouve par exemple un document sur le concubinage en Suisse romande ou un reportage sur la recherche du pont de la rivière Kwai) est large, bien que l'accent soit porté sur la mode (huit pages de ski sur la lune, sélection de boutiques romandes, maquillage d'hiver, etc.) et la vie pratique.

L'équipe rédactionnelle est dirigée par Jean-Pierre Bommer, ancien journaliste à « 24 heures ». Il est assisté de deux rédactrices, deux graphistes et de plu-

sieurs collaborateurs des deux sexes. La rédaction est fixée à Bienne. « Flair » est édité par les éditions Albissa de Zurich qui diffuse notamment le bimensuel féminin alémanique « Frau ».

Taxe militaire des Suisses de l'étranger

Sous la présidence du conseiller national Jean-Jacques Cévey, Montreux, et en présence du conseiller fédéral Graber, chef du Département politique fédéral, la Commission du Conseil national, chargée d'examiner le projet de loi sur la taxe militaire des Suisses à l'étranger, s'est réunie récemment. Celui-ci prévoit que les Suisses de l'étranger seront assujettis à la taxe militaire pendant 3 ans. La Commission a décidé de recommander au Conseil national d'accepter ce projet.

Remise du prix « Marcel Benoist » 1972

Récemment a eu lieu dans le salon de réception du Conseil fédéral au Palais du Parlement la remise solennelle du prix pour l'encouragement de la recherche scientifique décerné par la commission administrative de la Fondation « Marcel Benoist » pour l'année 1972 à M. Albert Eschenmoser, professeur de chimie organique générale à l'école polytechnique fédérale de Zurich. Après l'allocution de bienvenue de M. Hans-Peter Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur, le professeur Rudolf Signer, ancien directeur de l'institut de chimie organique générale et spéciale de l'université de Berne, a fait l'éloge des travaux scientifiques du lauréat, relevant notamment sa contribution à la synthèse de la vitamine « B 12 » et ses nouvelles techniques de synthèse de composés organiques.

Succès de l'« Expo Suica » au Brésil

Quelques jours après la clôture de l'« Expo Suica », la grande

exposition industrielle suisse organisée à São Paulo, l'Office suisse d'expansion commerciale en dresse un premier bilan positif. Les exposants se déclarent en grande majorité satisfaits, bien qu'il soit difficile d'estimer les suites concrètes et à long terme d'une telle foire, on peut d'ores et déjà annoncer que le montant des ventes des entreprises suisses pendant les dix jours d'exposition se situe entre 50 et 80 millions de francs.

Outre les présentations de nature industrielle et commerciale, l'*« Expo Suica »* a mis l'accent sur certains aspects culturels de notre pays. On pouvait y voir une exposition de design industriel présentée par Pro Helvetia, une collection d'affiches suisses et des films. 80.000 visiteurs ont été dénombrés.

Le coût total de l'*« Expo Suica »* a été d'environ sept millions de francs, ce qui représente deux pour cent des exportations suisses au Brésil ou quatre pour cent des investissements suisses dans ce pays. Le financement de l'exposition a été, dans sa presque totalité, assuré par l'économie privée.

En organisant cette manifestation, l'économie suisse s'est assuré une bonne position pour continuer à jouer son rôle sur le marché brésilien, marché en pleine expansion où de nombreux pays, en dehors de toute considération politique, cherchent à renforcer leur présence ou à prendre pied.

Délégation officielle suisse à l'inauguration de l'exposition industrielle suisse de São Paulo

L'exposition industrielle suisse de São Paulo a été inaugurée par l'ancien conseiller fédéral Hans Schaffner, en présence du Gouverneur de l'Etat de São Paulo et de nombreuses personnalités suisses et brésiliennes. Auparavant, la délégation officielle suisse avait fait, à Brasilia, des visites de courtoisie au pré-

sident du Brésil, M. Garrastazu Medici, et à des membres du Gouvernement brésilien.

Elle a visité l'école suisse de São Paulo et a établi ensuite divers contacts avec la colonie suisse du Brésil, en particulier à São Paulo et Rio de Janeiro.

Un cuisinier suisse décoré par l'empereur du Japon

L'ambassadeur du Japon en Suisse, M. Ikawa, a remis à M. Saly Weil, de Berne, les brevet et insigne de cinquième classe de l'ordre du Trésor sacré que l'empereur du Japon lui a conféré le 6 novembre, « en témoignage de reconnaissance pour les très grands services que M. Weil a rendu au Japon », indique un communiqué de l'ambassade du Japon à Berne.

Pendant une vingtaine d'années, M. Weil a occupé un emploi de chef de cuisine dans les plus grands hôtels du Japon. De retour en Suisse, il s'est occupé bénévolement de jeunes Japonais en Suisse. Il a, en particulier, aidé un grand nombre de jeunes cuisiniers japonais à faire leur stage dans des restaurants et hôtels suisses.

Le communiqué ajoute que M. Weil a ainsi largement contribué à créer, dans son domaine, des liens de cordiale amitié entre le Japon et la Suisse.

Franz Weber : vingt-cinq associations et une initiative fédérale contre les « mauvaises autoroutes »

A l'occasion d'un débat qui s'est déroulé à Lausanne devant un nombreux auditoire venu de toute la Suisse romande, M. Franz Weber a annoncé qu'il était maintenant à la tête d'une « Fédération » de vingt-cinq associations de lutte contre des tronçons d'autoroutes dangereux

pour l'environnement. Constant l'impuissance actuelle des oppositions populaires face à la « dictature » des technocrates et des fonctionnaires, il estime que le seul moyen pour le peuple de donner son avis réside dans l'*« initiative fédérale pour le référendum sur les routes nationales »*, qui a été lancée cet été. Celle-ci prévoit, par une disposition constitutionnelle, que tout nouveau projet d'autoroute doit faire l'objet d'un arrêté fédéral soumis au vote populaire si 30.000 citoyens et citoyennes le demandent, et que tout ancien projet pas encore en chantier au 1^{er} août 1973 doit être soumis à la même procédure.

Franz Weber ne combat pas les autoroutes en général, dont il dit qu'*« hélas ! elles sont nécessaires »*, mais il s'oppose aux tronçons qui risquent de « massacrer » le pays. Et de citer les menaces sur le lac de Sempach, le lac de Brienz, le vallon de la Veveyse, la réserve naturelle de Cheyres, le Domleschg, le projet de contournement de Genève, le « ceinturage » du lac de Neuchâtel, les projets de traversée des villes de Bâle, Lucerne et Schaffhouse, la bretelle Lutry-Perraudetaz qui fait peser un danger sur Ouchy.

Plusieurs « mauvaises autoroutes » ont été projetées il y a souvent dix ans et plus. Or, les conceptions techniques ont changé et, surtout, l'opinion publique a pris conscience de la nécessité de protéger la nature et les sites, notion qui était pratiquement inconnue il y a peu d'années.

Franz Weber donne un exemple précis : une liaison autoroutière est urgente entre Lausanne et Berne, mais il ne devrait y en avoir qu'une, passant par Epaillages, Chexbres, Bulle et Fribourg. Cela signifie, pour lui, l'abandon du tronçon Yverdon-Berne et du tronçon Vevey-Bulle. Avec cette solution, l'autoroute Lausanne-Berne serait plus courte, moins coûteuse et moins destructrice.